

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 207

présenté par

M. Vercamer, M. Fromantin, M. Morin, M. Richard, M. Tahuaïtu, M. Benoit, M. Borloo,
M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde,
M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini,
M. Sauvadet, M. Philippe Vigier et M. Villain

ARTICLE 8

I. – Supprimer l’alinéa 28.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article contribue à alourdir la charge fiscale qui pèse sur les ménages étant parvenus à constituer une épargne, alors que le gouvernement s’était engagé à un gel complet de la pression fiscale.

Cette mesure est d’autant plus injuste que le Gouvernement a prévu un caractère rétroactif à cette taxation.

Le présent amendement vise à supprimer le caractère rétroactif de la taxation envisagée.